

A NNEE 1963 - 0 - N° 356/PR/MFT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi n°62-41 du 31 Décembre 1962 autorisant l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'Association Internationale pour le Développement et à la Société Financière Internationale ;
- Sur la proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont nommés :

Gouverneur au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale :

- Me Bertin BORNA,
Ministre des Finances et du Travail,

Gouverneur suppléant à la Banque Internationale :

- Mr Marcel TOKPANOU,
Directeur de la Banque Dahoméenne de Développement,

Gouverneur suppléant au Fonds Monétaire International ;

- Mr CHARPENTIER,
Directeur de l'Agence Locale de la B.C.E.A.O.

Article 2 - Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

PORTO-NOVO, le 8 Août 1963

VU
Le Ministre des Finances
et du Travail,

H. MAGA

Ampliations :

PR 15 MAE 10 BCEAO-Cot. 4

JORD 1